



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction Générale de l'Administration</b></p> <p><b>Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales</b></p> <p><b>Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale</b></p> <p><b>Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP</b></p> <p><b>Suivi par : Marie-odile DANDO-DREAN</b> <b>Tel : 01.49.55.80.58</b> <b>Fax : 01.49.55.74.41</b></p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGA/SDDPRS/N2004-1039</b></p> <p><b>Date : 27 JANVIER 2004</b></p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 15 Mars 2004

**Objet :** ASMA Nationale-secteur retraités.

Les demandes d'inscription doivent être transmises à :

ASMA Nationale – Secteur Séjours Familiaux – 8, rue du Helder – 75009 Paris

Le Sous-Directeur du Développement  
Professionnel et des Relations Sociales

Philippe de CHAZEUX

**MOTS-CLES :** ASMA NATIONALE RETRAITES ARRAS

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration Centrale Services déconcentrés Syndicats Etablissements d'enseignement Etablissements publics Présidents des ASMA départementales Retraités Correspondants sociaux</p>	<p>Pour information :</p>

## CONDITIONS GENERALES

### PRIX :

Les prix indiqués comprennent :

- L'hébergement et les repas.
- Les visites et les transports en autocar pour les visites.  
Les entrées dans les sites.

### FINANCEMENT :

Votre participation est calculée en appliquant le système du Quotient Familial calculé selon la formule suivante :

$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence 2002}}{\text{Nombre de parts fiscales* x 12}}$
---

\* Les personnes n'ayant qu'une part fiscale bénéficient de 0,25 part supplémentaire, c'est-à-dire que le RFR est à diviser par 15.

### TRANSPORT

L'ASMA finance une partie des transports à partir du QF et du tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe – 50% .  
Lors de votre inscription vous joindrez une attestation S.N.C.F indiquant le coût aller-retour plein tarif pour une personne et cela que vous voyagiez en voiture ou en train.  
Nous déduisons la participation ASMA au transport du montant du solde qui vous sera réclamé avant le séjour .

### INSCRIPTION :

Respectez les dates limites fixées pour chaque séjour et n'oubliez pas de joindre un chèque représentant 30 % du montant du séjour après l'application du QF, chèque libellé au nom de l'ASMA.

Après le 15 Mars nous vous indiquerons si vous êtes retenus pour le séjour.

Pour le séjour à Reims, du 1<sup>er</sup> au 5 Juillet 2004, à Murol (puy de dôme) du 6 au 10 Septembre et à Paris début décembre, les circulaires vous parviendront ultérieurement.

La responsable du secteur retraités,

Pour le Président , la vice-présidente

A.LEFEBVRE

F. LUCAS

**DECOUVERTE DU PAS DE CALAIS**  
**DU 14 au 18 Juin 2004**  
**Inscription avant le 15 mars 2004 .**

Nous séjournons à ARRAS en hôtel au centre ville.  
 SNCF accès par de nombreux TGV . L'hôtel est face à la gare.  
 Voiture : possibilité de garer les véhicules au lycée agricole.

**PROJET DE PROGRAMME**

**Lundi** : après-midi : Après-midi , accueil à l'hôtel.

**Mardi, mercredi , jeudi** :

Visite d'ARRAS , ses places, l'hôtel de ville et le beffroi, les Boves etc.....  
 Visite du centre historique minier de Lewarde (3 siècles d'histoires).  
 Une journée en autocar sur la côte d'Opale de Calais et le site des Caps à Berck sur mer en passant par Boulogne sur mer et le Touquet.  
 Dans l'audomarois visite guidée de la verrerie cristallerie d'Arques et la distillerie familiale de genièvre de Houlle avec dégustation !!!.

**Vendredi** : départ après le petit déjeuner.

**COUT DU SEJOUR HORS QF : 220.00 euros**

Voir ci-dessous pour calculer votre part à charge et lire les conditions générales pour le calcul et l'inscription.

QF En Euros	Catégorie	Subvention ASMA	A VOTRE CHARGE	
			Séjour en euros	Transport % du tarif S.N.C.F - 50%
De 0 à 351	1	60 %	88.00	40 % senior
De 352 à 480	2	50 %	110.00	50 % senior
De 481 à 579	3	40 %	132.00	60 % senior
De 580 à 762	4	35 %	143.00	65 % senior
De 763 à 960	5	30 %	154.00	70 % senior
De 961 à 1159	6	25 %	165.00	75 % senior
De 1160 à 1342	7	20 %	176.00	80 % senior
+ de 1343	8	10 %	198.00	90 % senior
Pour les chambres « singles » : ajouter 80.00 euros				

**Un chèque d'arrhes de 30 % du montant du séjour (compte tenu du QF) est à joindre à la fiche d'inscription.**

# FICHE D'INSCRIPTION

Séjour à ARRAS (Pas de Calais)

Du 14 au 18 Juin 2004

A retourner avant le 15 Mars 2004

à l'ASMA Nationale - Secteur retraités

8, rue du Helder - 75009 PARIS

Renseignements auprès de Mme DANDO-DREAN Marie-Odile

☎ 01 49 55 80 58

M. Mme Mlle : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal .....

Ville : ..... ☎ domicile : ..... et portable .....

Dernière activité au Ministère de l'Agriculture .....

Direction .....

Service : .....

Adresse : .....

Accompagné(e) de son ou sa conjoint (e) OUI  NON

PRECISER si vous souhaitez une CHAMBRE SINGLE

supplément de 70.00 euros

CHAMBRE DOUBLE

une CHAMBRE A DEUX LIT

Accepte de partager une chambre à 2 lits

Nous arriverons par le train oui  non

**PIECES A JOINDRE :** • 1 chèque d'arrhes de 30 % du coût du séjour ou chèques vacances par personne établi à l'ordre de l'ASMA

• Copie du titre de pension ou de l'arrêté de notification de mise à la retraite

• Copie de votre avis d'imposition 2002

• fichet SNCF indiquant le coût du transport lieu de résidence à la gare d'Arras pour une personne plein tarif

**CONDITIONS D'ANNULATION :** l'annulation de l'inscription ne peut être envisagée que pour des cas de force majeure et n'entraîne aucun remboursement des arrhes, sauf décision particulière de l'ASMA .

**NB : IL EST A NOTER QUE LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT ACQUITTE AVANT LE SEJOUR**